

PALAVAS LES FLOTS

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) POUR 2016

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 décembre 2015

Le présent débat a lieu en application de l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales pour :

- **Le BUDGET PRINCIPAL COMMUNE ;**
- **Le BUDGET ANNEXE PORT DE PLAISANCE ;**
- **Le BUDGET ANNEXE PHARE DE LA MEDITERRANEE.**

NB : toutes les données d'évolution d'indices et de coût proviennent de l'INSEE et du ministère des finances. Les données comparatives sont issues des bases légales du 1er indice de 2009 au dernier indice connu de 2015.

Le conseil municipal fixe les projets d'investissements selon l'article L 2311-2 du CGCT. Lorsque les projets d'investissement sont exécutés au-delà d'un exercice budgétaire et lorsque la méthode des restes-à-réaliser n'est pas suffisante en raison de l'importance et de la nature des travaux, le conseil peut se prononcer sur une autorisation de programme et des crédits de paiement.

I. Perspectives économiques et financières pour 2016 :	4
II. Les concours financiers de l'Etat :	7
III. Autres décisions ayant un impact sur la commune :	13
La dématérialisation des procédures.....	13
La dématérialisation de la comptabilité est achevée.....	13
La dématérialisation des procédés comptables et financiers s'accompagne d'une dématérialisation des actes budgétaires.....	14
L'achat public	14
Les travaux publics.....	15
La réforme des collectivités territoriales.....	15
L'intercommunalité locale.....	16
IV. Stratégie financière de la commune :	18
1- LES EMPLOIS :	18
A. Les charges générales :	18
B. Les charges de personnel :	20
C. Les charges de gestion courante :	21
D. Les charges d'intérêt de la dette et capital restant dû:	21
E. Les autres charges.....	22
2- LES RESSOURCES	22
Les ressources générales et l'emprunt :	23
La fiscalité directe locale	23
3- LES PRINCIPAUX DOMAINES D'INTERVENTION	24
A. L'urbanisme	24
B. L'activité économique :	24
C. Le tourisme :	25
D. La pêche :	27
E. Amélioration du cadre de vie	28
F. Scolaire et périscolaire.....	30
G. Actions culturelle et sportive.....	31

H. Solidarité et action sociale	32
I. Sécurité.....	33
J. Développement durable :	34
ANNEXES :	36

I. Perspectives économiques et financières pour 2016 :

La situation internationale en matière financière demeure instable. Elle reste un enjeu fort concernant les grands équilibres socio-politiques. Elle est significative dans la zone euro. L'instabilité politique de certaines situations régionales met en déséquilibre les puissances mondiales et par conséquent leurs stratégies.

Certaines situations financières et fiscales sont préoccupantes comme en Grèce, au Portugal ou en Espagne voire aux Etats-Unis.

Les enjeux stratégiques régionaux aux portes de l'Union européenne pèsent sur nos ressources énergétiques.

La situation politique aux marges de l'Union n'est pas stable.

L'Union européenne est confrontée à une situation complexe face à l'afflux important de migrants sur son territoire. Cette situation peut être soit la source d'un développement régional ; soit le début de difficultés politiques de triste mémoire. Il appartient à chaque européen de se donner les moyens de trouver une issue humaniste, économique et sociale digne d'un grand continent et riche d'une longue histoire.

Le réchauffement climatique doit également être intégré dans la réflexion des collectivités locales. Les vulnérabilités sont profondément modifiées. Cela pose la problématique de la réponse en terme technique mais aussi économique et social. La France accueille la COP 21 (la Conférence des Nations unies sur le changement climatique).

L'enjeu pour les générations futures dépend des décisions des grandes nations, souvent les plus polluantes.

La place de la France se joue également sur ses engagements de maintien de la paix et de Défense globale pour préserver ses intérêts notamment contre le terrorisme international.

Comme pour les années précédentes, la prudence et la gestion équitable des deniers publics sous-tendent l'action communale car la situation financière et économique de l'Union européenne et particulièrement celle de la France est fragile.

La ville de PALAVAS LES FLOTS ne peut être considérée en dehors d'un contexte global.

Le budget de l'Etat (Loi de finances) est toujours sous contraintes.

Le déficit public est prévu à 3.8% du PIB pour 2015 et à 3.3% pour 2016.

Le Gouvernement maintient l'objectif d'un déficit public inférieur à 3% du PIB en 2017

Au niveau national, la dette publique notifiée s'élève à 93.50% du PIB¹ pour 2013, soit 1953.4 milliards d'euros et à 2 037.80 milliards d'euros pour 2014², soit 95.6% du PIB.

La dette publique est estimée à 96.3% pour 2015 et à 96.5% en 2016.

Le déficit notifié est de 85.6 milliards d'euros pour 2014. Il devrait atteindre 75 milliards d'euros en 2015 et 73 milliards d'euros en 2016.

¹ Produit intérieur brut

² Ministère des finances, nov. 2014

Conformément aux engagements européens de la France, la dette doit être inférieure à 60% du PIB et le déficit, inférieur à 3% du PIB.

La France a obtenu un moratoire de l'UE jusqu'en 2015. La loi de finances pour 2016 est en cours d'examen devant le Parlement.

Des négociations sont probables pour 2017.

Selon l'annonce du président de la République, « le pacte de sécurité l'emporte sur le pacte de stabilité ». Il est clair que si la France devait poursuivre son engagement dans la lutte contre le terrorisme international par ce que le Président a appelé « la guerre contre le jihadisme », en développant ses moyens humains, matériels et juridiques, la contribution des citoyens sera durablement affectée.

Le chômage s'établit en France à 10.3%³ selon la définition du bureau international du travail. Ce taux est de 14.1% en Languedoc Roussillon et de 14.1%⁴ pour l'Hérault.

En matière de consommation, les dépenses des ménages augmentent de 0.6% en 2014, de 1.8 % en 2015 et sont évaluées à 1.7% en 2016.

La croissance française du produit intérieur brut en volume (PIB) était de 0.2% en 2014 ; il devrait être proche de 1% en 2015 et est estimé à 1.5.% en 2016.

Le rôle des collectivités locales dans l'économie n'est pas neutre.

Il est notable que l'ensemble des administrations publiques locales participent pour 21% de la dépense publique et réalisent 72% des investissements alors qu'elles ne représentent que 9.46% de la dette.

Le poids des collectivités territoriales dans les investissements de la nation augmente de façon constante depuis 1950, où il représentait 44.3%. Ce rôle passe à 68.3% en 1990 et à 72% en 2013. Les communes représentent 58% de cet effort national.

Or, les départements et régions ont fortement réduit leurs dépenses d'équipement. Dix départements français sont à ce jour en difficulté financière⁵.

De même, les financements croisés de la région et du département deviennent très limités, les subventions difficiles à obtenir.

Au niveau national, les dépenses des collectivités représentent 12% du PIB, en augmentation de +3% depuis la décentralisation alors que le poids de l'Etat a chuté de 25 à 22% et se réduira davantage dans les trois prochaines années.

Pour la ville de PALAVAS LES FLOTS, le soutien économique porte d'abord sur les Toutes petites entreprises (TPE) et les Petites et moyennes entreprises (PME). Ainsi le rôle de la commande publique est significatif pour ce secteur en difficulté.

³ INSEE, 2eme trimestre 2015

⁴ INSEE, 2eme trimestre 2015

⁵ Les départements visés sont notamment le Pas-de-Calais, le Nord, l'Aisne, la Seine-Saint-Denis, le Val d'Oise, le Gard, le Cher, la Guyane, la Martinique ou la Réunion, selon la rapporteure générale du Budget Valérie Rabault (PS).

De 2010 à 2015, la ville de PALAVAS LES FLOTS a investi⁶ :

595 757 € au PHARE DE LA MEDITERRANEE dont 137 500 € pour 2015 ;

1 790 977 € au titre du PORT DE PLAISANCE dont 114 096 € pour 2015 ;

et 29 160 977 € au budget principal COMMUNE dont 4 168 000€ pour 2015 ;

Cet effort d'investissement a des répercussions sur l'emploi local et le tissu des TPE, PME-PMI.

La ville s'est maintenue dans le cadre du « Pacte de relance pour l'économie » grâce à la qualité et au niveau de ses investissements.

Cela lui permet de bénéficier d'un retour sur financement du Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) l'année suivant les investissements au lieu de deux ans plus tard selon le principe général.

Il y a ainsi une optimisation de la trésorerie avec 429 156€ estimés pour 2015 et 400 000€ pour 2016

Comme pour l'an passé, les résultats prévisionnels permettent d'optimiser les financements pour 2016 sans recourir à des emprunts démesurés.

La ville continue un fort niveau d'investissement dans tous les domaines. Ceci est bénéfique pour l'activité des TPE-PME et par conséquent pour l'emploi et la croissance.

Pour financer ses investissements, la ville fait appel au marché financier.

Les taux d'intérêts très instables en 2009 et 2010, se sont accrus en 2011.

Depuis 2012, la politique de la Banque centrale européenne (BCE) permet d'avoir des taux nominaux très bas (-0.131% pour l'EONIA⁷, -0.079% pour l'EURIBOR⁸ 3 mois, 0.089% pour l'EURIBOR 12 mois⁹).

Il n'y a plus de manque de liquidités sur le marché mais les marges restent élevées. En application des accords de Bâle III (décembre 2010), les banques ne financent qu'une partie des besoins des collectivités territoriales car celles-ci ne déposent pas leur trésorerie auprès de leur établissement (obligation de dépôt de fonds au Trésor public) et ne peuvent pas garantir leur dette par un actif (insaisissabilité des biens publics). Les banques doivent ainsi disposer de l'équivalent du montant de l'emprunt dans leur bilan.

Pour 2015, concernant le budget COMMUNE, l'emprunt nouveau est estimé aux alentours de 3.2 millions d'euros sur 5 633 500€ prévus.

Cet emprunt sera souscrit mais ne sera consolidé qu'ultérieurement grâce à une bonne gestion prévisionnelle de la trésorerie.

Pour le PORT DE PLAISANCE, l'emprunt initialement prévu à 990 000€ ne sera pas réalisé. Pour 2016, le financement prévu est un emprunt d'équilibre de 360 000 €.

⁶ Estimations de dépenses projetées au 31/12/2015 établi le 7/11/2015

⁷ Euro OverNight Index Average, taux au jour le jour interbancaire de la zone euro

⁸ Euro Interbank Offered Rate, taux d'intérêt révisable interbancaire de la zone euro

⁹ Taux au 13/11/2015

Conformément à la délibération du conseil municipal du 26 juillet 2015, une ligne de crédit de trésorerie sera souscrite pour 500 000€ et sera opérationnelle au 1^{er} janvier 2016.

En effet, la déliaison de la trésorerie de la COMMUNE et du PORT DE PLAISANCE sera effective au 1^{er} janvier 2016. Cela nécessite d'avoir une flexibilité au démarrage.

Concernant le PHARE DE LA MEDITERRANEE, il n'y a pas eu d'emprunt réalisé en 2015.

Aucun emprunt n'est prévu pour 2016.

Dans ce contexte de financement, les résultats comptables de la ville de Palavas les Flots demeurent excédentaires et les budgets toujours équilibrés.

Ainsi, les actions menées par la ville de Palavas les Flots en matière budgétaire, si modestes soient-elles, participent à l'équilibre des comptes nationaux de façon positive. Ce qui permet de rassurer les citoyens sur le bon emploi des deniers publics ainsi que les banquiers qui analysent la situation financière globale pour accorder les emprunts nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité comme le démontre la dernière consultation.

Les banquiers ne font aucune difficulté pour faire des prêts à la ville de PALAVAS LES FLOTS.

Les futurs projets devront néanmoins disposer d'un financement intégral avant le démarrage des travaux en raison de la diminution drastique des concours de l'Etat.

Bonne santé financière et bonne pratiques comptables,

La direction générale des finances publiques (DGFIP) évalue chaque année la commune dans le cadre de sa démarche de qualité comptable.

La ville a été notée 14.7/20 en 2010 et 15.9/20 en 2011.

Sa note progresse à 19/20 en 2013.

Pour 2014, cette note est de 19.7/20.

Pour 2015, la note comptable est de 18.9/20.

Ces éléments n'ont pas échappé aux analystes financiers.

II. Les concours financiers de l'Etat :

Comme le conseil municipal en a déjà débattu en 2010, l'Etat a gelé ses dotations sur la période 2011-2014. Cela s'est traduit en réalité par une baisse.

Compte tenu de la nouvelle orientation budgétaire qui vise à réduire le déficit excessif de l'Etat (loi de programmation des finances 2012-2017 puis programme de stabilité 2014-2017), les dotations des collectivités ont très fortement baissé.

Sur les 50 milliards de réduction des dépenses dans le cadre du Programme de stabilité pour 2015-2017, 11 milliards concernent les collectivités, soit 22%.

Cette réduction sera aggravée de 3.67 milliards d'euros pour respecter les contraintes européennes en 2016¹⁰.

Les collectivités ont supporté 20 à 25% de l'effort de réduction budgétaire dès 2015.

Après l'annonce de M. le Premier ministre concernant le report de la Réforme de la DGF en novembre 2015, il est nécessaire de clarifier deux dispositifs différents concernant la participation de l'Etat aux communes.

Il convient ainsi de distinguer le mécanisme de Baisse de la DGF de celui de la Réforme de la DGF.

La Réforme de la DGF introduite par le projet de Loi de finances pour 2016 de l'Etat (« budget de l'Etat pour 2016 ») serait reportée à 2017 ; le dispositif de Baisse de la DGF déjà voté n'est pas remis en cause.

Il convient de resituer le dispositif dans un temps plus long pour comprendre l'objectif global du Gouvernement.

A- Les « anciennes réformes » de la DGF :

Nous ne reviendrons pas sur le début de la modification des dotations de l'Etat initié en 1996.

« Initialement, l'indice d'évolution de la DGF combinait l'évolution des prix de l'année N et une partie du taux de croissance au travers du PIB de l'année N+1. Cet indice était important non seulement en raison du poids de cette dotation mais aussi car il était utilisé dans l'indexation d'autres concours financiers. Mais, depuis une vingtaine d'années, dans l'objectif d'associer les collectivités à l'effort de maîtrise des finances publiques, ces indexations ont été réduites, puis supprimées » :

- Ce fut d'abord le « Pacte de stabilité » pour la période 1996-1998 (indexation sur l'inflation) ;
- Puis le « Contrat de croissance et de solidarité » pour la période 1999-2001 (association à l'inflation d'une fraction progressivement grandissante du taux d'évolution du PIB, soit 33 % en 2001). Ce dispositif a été maintenu jusqu'en 2007 ;
- De 2008 à 2011, avec le « Contrat de stabilité » (indexation sur la seule inflation, élargissement de l'enveloppe normée à l'ensemble des concours financiers).

B- Les mouvements contemporains de la DGF

De façon plus contemporaine, nous pouvons observer un ballet à plusieurs mouvements.

1) Le premier mouvement : le Gel des dotations de l'Etat de 2011 à 2014 et un prélèvement sur recettes.

Ainsi, la prise en compte du produit intérieur brut (PIB) a disparu en 1999 et celle du taux d'inflation depuis 2011. Un autre indice était aussi utilisé : le taux de croissance de la formation brute du capital fixe (FBCF) des administrations publiques pour les dotations d'investissement. Mais depuis 2009, il est écarté, ces dotations étant gelées.

¹⁰ Projet de loi de finances pour 2016

Ce premier mouvement est accompagné d'un prélèvement sur les recettes fiscales depuis 2012 : la création du Fonds de compensation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

Ce nouveau fonds de péréquation a été mis en place au niveau des ensembles intercommunaux, constitués des groupements à fiscalité propre et de leurs communes membres, et des communes isolées.

Il était prévu que son montant, égal à 150 millions d'euros en 2012, atteigne 360 millions en 2013, 570 millions en 2014, 780 millions en 2015 et en 2016, 2 % des recettes fiscales des communes et intercommunalités, soit environ 1 milliard d'euros¹¹. Il devrait atteindre 1.5 milliards d'euros.

Palavas les Flots	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Prélèvement FPIC	- €	-9 879,00 €	-33 834,00 €	-67 034,00 €	-98 097,00 €	-140 000,00 €	-151 000,00 €

La baisse de la DGF s'accompagne d'une augmentation du prélèvement sur recettes du Fonds de compensation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

Ce prélèvement sur ressources fiscales de la commune alimente un fonds de péréquation dont ne bénéficie pas la commune de PALAVAS LES FLOTS en raison même de sa bonne gestion.

Le prélèvement du FPIC pour le commune de PALAVAS LES FLOTS s'élevait à :

- 9 879 € en 2012 ;
- 33 834€ pour 2013 ;
- 67 034€ pour 2014 ;
- 98 097 € pour 2015.

Il est prévu à 140 000€ à partir de 2016 et 151 000€ pour 2017.

2) Le deuxième mouvement : la baisse des dotations : 2014-2017

Pour 2014, pour la première fois, c'est une baisse de l'enveloppe normée qui s'applique dans le cadre du nouveau « Pacte de confiance et de responsabilités ».

Ce deuxième mouvement est aggravé par :

« La **Contribution des collectivités au redressement des finances publiques** .

En effet, la Loi de programmation des finances publiques 2012-2017 (LPFP) prévoit pour la première fois une baisse de l'enveloppe normée des concours financiers de l'État aux collectivités en 2014 et 2015.

Fixée à 750 M€ dans la LPFP, cette baisse a été portée à 1,5Md€ en Loi de finances pour 2014 afin de financer le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE). Cette majoration est consacrée dans le cadre du Pacte de confiance et de responsabilité conclu entre l'État et les collectivités le 16 juillet 2013, qui précise qu'une réduction supplémentaire des concours financiers de 1,5 Md€ sera mise en œuvre en 2015. Cette baisse est répartie entre chaque niveau de collectivités au prorata de leurs recettes totales respectives. Au sein de chaque niveau, le critère de répartition de l'effort varie : il s'effectue au prorata des recettes réelles de fonctionnement du budget général pour chaque commune ou chaque communauté ; au prorata des recettes totales pour chaque région ; selon un indice mixte composé pour 70 % du revenu par habitant et pour 30 % du taux de taxe foncière au niveau des départements. Il est à noter que ce

¹¹ Source : ministère de l'Intérieur - DGCL

prélèvement se surimpose au dispositif des dotations d'État, lesquelles restent par ailleurs calculées selon les règles de répartition en vigueur. Il s'applique au montant de DGF perçu par chaque collectivité ¹².»

Palavas les Flots	2013	2014	2015
"effort au redressement des comptes publics"	- €	-115 783,00 €	-291 412,00 €
évolution n/n-1 %			151,69%

3) Quelles conséquences de la baisse de la DGF pour la ville de Palavas-les-Flots ?

Comme annoncé dans les débats d'orientation budgétaire depuis 2011 et particulièrement dans celui pour 2014, nous pouvons donner les lignes fondamentales de l'évolution des concours de l'Etat vers la commune.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
total dotations de l'Etat	2 108 249,99 €	1 977 574,63 €	1 904 402,98 €	1 875 460,00 €	1 825 434,98 €	1 675 922,92 €	1 344 684,79 €	1 002 843,73 €	641 687,64 €
% perte dotations n/n-1	11,43%	-6,20%	-3,70%	-1,52%	-2,67%	-8,19%	-19,76%	-25,42%	-36,01%
€ perte dotations n/n-1	216 260,99 €	-130 675,36 €	-73 171,65 €	-28 942,98 €	-50 025,01 €	-149 512,06 €	-331 238,13 €	-341 841,06 €	-361 156,10 €
% perte dotations n/2009		-6,20%	-9,67%	-11,04%	-13,41%	-20,51%	-36,22%	-52,43%	-69,56%
€ perte dotations n/2009		-130 675,31 €	-203 846,96 €	-232 789,94 €	-282 814,96 €	-432 327,02 €	-763 565,15 €	-1 105 406,21 €	-1 466 562,30 €

Les dotations de l'Etat s'élevaient à :

- 2 108 249.99 € en 2009 ;
- 1 675 922.92 € en 2014 ;
- 1 344 684.79 € en 2015.

Elle est estimée à 1 002 843.73€ en 2016 et à 641 687 € en 2017.

Elle a été réduite de 19.76% entre 2014 et 2015.

Elle sera réduite de 25.42% en 2016 et de 36.01% en 2017.

Pour 2016, la DGF subira une baisse de 52.43% par rapport à 2009 et 69.56% en 2017.

Globalement, la perte de recettes pour la commune de PALAVAS LES FLOTS est de :
 149 512€ en 2014,
 331 238€ en 2015,
 341 841€ en 2016 et
 361 156€ en 2017 au seul titre de la DGF.

De façon cumulée, la perte de recettes est de 1 423 332€ sur la seule période 2014-2017.

¹² lexisnexis

C- Le troisième mouvement : la Réforme de la DGF prévue par la loi de finances pour 2016

1) Les annonces du Gouvernement en juillet puis en novembre 2015

Christine Pires-Beaune, députée du Puy-de-Dôme, a remis le 24 juillet, à Manuel Valls, son rapport sur la réforme de la dotation globale de fonctionnement (DGF) des collectivités locales intitulé « Pour une dotation globale de fonctionnement équitable et transparente : osons la réforme ».

La mission parlementaire, conduite par Christine Pires-Beaune et le sénateur Jean Germain, a relevé que la DGF, qui représente le premier concours financier de l'État aux collectivités locales, est progressivement devenue illisible. Cela constitue un facteur d'incompréhension pour les élus et les citoyens. Aujourd'hui, deux communes ou deux intercommunalités placées dans des situations comparables ne perçoivent pas nécessairement les mêmes montants de dotations. Des rentes obsolètes demeurent, car la DGF compense davantage les ressources passées que les charges actuelles des communes et des intercommunalités. Partant de ce constat, un consensus existe sur la nécessité d'une réforme, comme la résolution du Comité des finances locales et des associations d'élus du 16 juillet dernier l'a souligné. Elle devrait avoir pour objectifs de rendre la DGF plus lisible et plus juste.

Sur le fondement des leviers de réforme proposés par la mission, le Comité des finances locales a étudié plusieurs scénarios de réformes de la DGF des communes et des intercommunalités, assortis de premières simulations. Des points de convergence entre les élus et le Gouvernement ont d'ores-et-déjà été identifiés. Il en est ainsi de la nécessité de mieux cibler les mécanismes de solidarité vers les communes les moins favorisées – comme la dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR) – afin de réduire leur dispersion et les effets de seuil. Ou encore de la création d'une dotation de base « universelle », d'un même montant par habitant, ainsi que de dotations prenant en compte les charges de centralité et les charges de ruralité, qui permettraient une meilleure équité de répartition entre les territoires en fonction de critères objectifs. Sur la base de ce rapport, les travaux se poursuivront à la rentrée afin que la réforme soit intégrée dans le projet de loi de finances 2016.¹³

A l'occasion des questions d'actualité posées au Gouvernement lors de la séance du 3 novembre 2015, au Sénat, le Premier ministre, partant du diagnostic issu, en juillet 2015, du rapport « Pour une DGF équitable et transparente » des sénateurs Christine Pires-Beaune et feu Jean Germain ainsi que « d'une large concertation menée très en amont avec les élus et l'ensemble des associations d'élus », selon lesquels la « DGF est profondément injuste », a annoncé le report de la réforme en l'inscrivant dans le projet de loi de finances pour 2017.

Manuel Valls souhaite une « meilleure lisibilité de la DGF à travers une architecture plus claire, une dotation de base égale pour chaque commune et des dotations complémentaires pour tenir compte des charges de ruralité ou des charges de centralité. Il s'agit ensuite de réduire les écarts de dotation injustifiés et d'accentuer les effets de la péréquation ».

Surtout, le Premier ministre reconnaît qu'un « travail de simulation reste à faire ». Par ailleurs, la carte intercommunale devant également être achevée le 31 mars 2016, c'est sur cette nouvelle base que le Gouvernement sera désormais en mesure de boucler la réforme de la DGF.¹⁴

¹³ Source : communiqué du Premier ministre – juillet 2015

¹⁴ Sénat : questions au Gouvernement – novembre 2015

2) Quelles conséquences aurait la Réforme de la DGF sur les dotations de la Commune de Palavas les Flots ?

La Réforme issue du projet de loi de finances pour 2016 aggrave de 3.67 milliards d'euros la baisse des dotations aux communes. Elle prévoit que la DGF comprendrait trois composantes :

- Une part égale à 75.72€ par habitant ;
- Une part de dotation de ruralité (inapplicable à Palavas les flots) ;
- Une part de dotation en qualité de ville centre de l'intercommunalité (inapplicable à Palavas les Flots).

Si on retient pour population le nombre d'habitant au sens de l'INSEE, le calcul prévisionnel pour 2016 (qui serait reporté à 2017) montre que la DGF de la commune s'élèverait à 75.72€ x 6 173 habitants¹⁵, soit 467 419.56€.

Si on retient pour population, la « population DGF », le calcul prévisionnel serait alors de 75.72€ x 10 513 hab. = 769 044.36 €.

La commune de Palavas les Flots est une station de tourisme surclassée 20 000 - 40 000 habitants.

La Réforme de la DGF ne tiendrait pas en compte ce caractère touristique.

Projet REFORME DGF LFI pour 2016	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
DGF en euro par habitant (population DGF)	187,65 €	181,87 €	179,33 €	174,62 €	160,39 €	127,91 €	95,39 €	75,72 €

On note que la DGF par habitant passerait de 187.65€ en 2010 à 75.72€ en 2017, soit une chute de 59.65%.

La ville de PALAVAS LES FLOTS n'échappe pas à ce plan de réduction drastique d'économies budgétaires.

Il est indispensable de trouver le différentiel pour garantir les équilibres tant pour 2015 que pour les années futures afin d'éviter l'effet de ciseaux. C'est le socle même des politiques publiques qui est interrogé.

Les collectivités territoriales sont donc fortement associées à l'effort de réduction du déficit public.

Les collectivités peinent à trouver des subventions de l'Etat tant pour leur investissement que des dotations pour leur fonctionnement.

C'est désormais sur nos propres ressources qu'il faut compter.

A l'horizon 2020, la DGF risque d'être proche de zéro. La perte de dotation sera alors de 2 100 000€.

En effet, la réduction des dotations de l'Etat aux communes va conduire bon nombre d'entre-elles à faire peser davantage le poids des investissements sur le contribuable

¹⁵ Source INSEE, population totale au 1/01/2014

local plutôt que de mettre en œuvre les mécanismes de péréquation et d'équité territoriales.

Ces décisions internationales et nationales ont un impact fort sur les finances de la ville même si leur perception n'est pas toujours directement visible.

Le sénat a tiré la sonnette d'alarme devant « l'impasse budgétaire » des collectivités territoriales.

III. Autres décisions ayant un impact sur la commune :

La dématérialisation des procédures

La réforme visant à **dématérialiser les procédures administratives et financières** du secteur public a été anticipée par le renouvellement du parc informatique depuis 5 ans. Pour les années qui viennent, ce sont des investissements numériques et une organisation différente qui est mise en œuvre.

Ces procédures qui ne sont pas toujours visibles pour le citoyen, ont conduit la ville à revoir fondamentalement ses systèmes informatiques de gestion et ses procédures.

Des efforts importants restent à faire pour améliorer la **sécurité et la performance numériques**.

Par exemple, les régies de recettes ont d'ores et déjà intégré tous les modes de paiement comme on peut le constater sur la réservation et le paiement en ligne sécurisé du Centre nautique municipal, le prélèvement automatique des terrasses commerciales ou au PORT DE PLAISANCE.

La sécurisation des systèmes d'information engagée depuis six ans, continue au rythme des possibilités budgétaires : formation des régisseurs de recettes par un inspecteur divisionnaire de la Direction générale des finances publiques (DGFIP) ou par un correspondant territorial spécialisé, mise en œuvre de logiciels de gestion, contrôles inopinés conjoints menés par la DGFIP et la direction de la collectivité. Ces modes de contrôles soit internes, soit externes garantissent la traçabilité de la collecte des recettes domaniales.

Les régies sont aujourd'hui particulièrement contrôlées. La démarche itérative permet d'améliorer les erreurs mises en évidence lors des contrôles.

La dématérialisation de la comptabilité est achevée.

La réforme du prélèvement dans la zone euro s'est déroulée sans anicroche en 2013. La totalité des virements répond à la norme SEPA¹⁶.

La **dématérialisation de la chaîne comptable** répondant au Protocole d'échange standard d'Hélios version 2 (PES V2) a été validée après une période de tests satisfaisants l'été 2014. Ces dispositifs ont été homologués puis autorisés par l'assemblée délibérante. Ils concernent la dématérialisation des titres et mandats et pièces justificatives.

Depuis trois ans déjà, **le suivi quotidien de la trésorerie** via la plateforme de la DGFIP Hélios est repris grâce à un outil simple et efficace de suivi et d'anticipation de trésorerie. Grâce « reporting », la visibilité est aujourd'hui bonne pour permettre le futur découplage des trésoreries entre le PORT DE PLAISANCE et la COMMUNE qui interviendra u 1^{er} janvier 2016. En raison de la complexité de ce processus et des circonstances, ce découplage est programmé très en amont. En effet, les budgets seront arrêtés au plus tard au 10 décembre 2015 pour être clos au 31 décembre 2015

¹⁶ Single Euro Payments Area – espace unique de paiement en euros

car il n'y aura pas de recours à la « journée complémentaire¹⁷ » du 1^{er} au 21 janvier 2016.

La prochaine étape sera le passage à la signature électronique certifiée des mandats et titres.

La dématérialisation des procédés comptables et financiers s'accompagne d'une dématérialisation des actes budgétaires.

La modernisation des protocoles de transfert de données des actes administratifs est faite et a conduit à la réorganisation de certains services administratifs.

Déjà sont en place et fonctionnent correctement, la gestion du service électoral et l'échange automatisé avec l'INSEE. Ou encore, la gestion de l'Etat civil et des cimetières et l'échange avec la CAF. Des améliorations sont en cours.

Les collectivités comme les entreprises exécutent des tâches auparavant faites par les services de l'Etat.

Par exemple, la Déclaration annuelle des données sociales unifiée (DADSU) est devenue la DSN. Elle est faite par les agents de la commune pour le compte des caisses de retraite et de l'URSSAF. Le fameux « choc de simplification » visant à réduire notamment le nombre de lignes sur le bulletin de salaire conduit à réaliser une déclaration sociale nominative (DSN) tous les mois en gardant un historique sur 12 mois flottants. La ville étant composée de plusieurs entités juridiques, cela multiplie les interventions.

Les effectifs du service de comptabilité et de ressources humaines devront être renforcés en nombre et en compétences. Cela s'accompagne aussi par des charges supplémentaires en logiciels et formations.

L'achat public

La dématérialisation de la commande publique a conduit à la création d'un service de commande publique et d'une gestion intégrée depuis 2013.

L'amélioration de la commande publique garantit la transparence de la vie communale, l'optimisation des coûts et la recherche de la performance de l'action publique.

Les procédures prudentielles renforcées depuis 2015, améliorent la traçabilité de la commande publique.

La dématérialisation des factures.

Pour permettre la **dématérialisation des factures au 1^{er} janvier 2017**, chaque service communal aura un correspondant administratif en liaison avec le service de comptabilité.

La dématérialisation se fera via une plateforme du ministère des finances, Chorus Portail Pro. Les agents du service des finances ont déjà suivi une formation à cet égard.

Cela va entraîner la création de postes d'interlocuteurs administratifs et financiers dans chaque service. En raison des contraintes budgétaires, cela se fera à personnel constant.

La ville de Palavas les flots s'inscrit donc dans le processus de modernisation de la vie publique. Elle est toujours au rendez-vous.

¹⁷ Articles L1612-11 et D2344-3 du code général des collectivités territoriales

Le déménagement du service financier au PHARE DE LA MEDITERRANEE permettra une meilleure organisation du service au 1^{er} janvier 2016.

La création de 130 mètres linéaires de classement est un avantage pour ce service.

Il restera la nécessité de trouver une solution pour les archives communales qui constituent une dépense obligatoire pour la collectivité.

Les travaux publics

Enfin, la **dématérialisation des Déclarations de travaux** - Déclarations d'intention de commencer les travaux sur le domaine public (DT-DICT) a lourdement impacté la collectivité.

La commune est devenue le guichet unique où s'enregistrent les demandes, sont cartographiées les réseaux sensibles. Ce passage s'est déroulé de façon tout à fait transparente pour les usagers.

La mise en commun d'un système d'information géographique est bien avancée avec l'Agglomération du Pays de l'Or par l'installation d'un cadastre ergonomique.

La gestion des arrêtés d'occupation du domaine public pour travaux se fait aujourd'hui à flux tendu.

La réforme des collectivités territoriales

La rationalisation des dépenses locales se poursuit par la décentralisation. La réforme des régions, des départements modifie en profondeur les financements croisés.

Les intercommunalités disposent d'un conseil élu au suffrage universel leur garantissant une légitimité démocratique renforcée.

La mutualisation des services et compétences, prélude à l'intégration, figurent en tant qu'obligation et planification stratégique. Le plan de mutualisation devra être approuvé avant le 31 décembre 2015.

Ces démarches interrogent fortement le bloc communal dans sa conception des politiques publiques.

C'est bien sur la base des politiques publiques qu'il faut désormais raisonner en se préoccupant de savoir quel est l'échelon le plus pertinent d'intervention économique, politique et social (subsidiarité).

La suppression de la clause générale de compétences aura des impacts directs sur les communes.

Ainsi, la clause générale de compétence est supprimée pour les départements et régions.

Le transport scolaire devient régional au 1^{er} janvier 2016.

Les schémas de développement économique, pour l'aménagement et le développement durable, le plan de gestion des déchets deviennent des compétences de la région.

Au 1^{er} janvier 2018, Les communautés d'agglomérations deviendront compétentes en matière d'assainissement comprenant le réseau pluvial ainsi qu'en matière de GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) en application de la loi MAPTAM (loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles).

Les communautés pourront à la majorité qualifiée (2/3 des communes et 1/2 population ou l'inverse) mettre en œuvre une politique de fiscalité ménage unique.

La loi Macron du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques permet aux maires des communes d'autoriser pour les commerces de détail l'ouverture dominicale jusqu'à 12 dimanches par an. Le maire devra solliciter l'avis du conseil municipal au préalable et recueillir l'avis de l'intercommunalité dans le cas où la procédure excède 5 dimanches par an.

Selon la loi Macron, le maire pourra solliciter la création par le préfet d'une zone commerciale ou touristique permettant au commerce de détail¹⁸ d'ouvrir tous les dimanches de l'année.

L'intercommunalité locale

Au niveau intercommunal, il n'y a pas eu de transfert de compétences de la ville vers la Communauté d'agglomération du Pays de l'Or en 2015. Il n'en est pas prévu pour 2016. Néanmoins, la mutualisation aura des effets à court terme sur les relations entre la commune et l'intercommunalité ainsi que sur les communes entre elles. Le conseil d'agglomération devra délibérer avant le 31 décembre 2015.

Toutes choses étant égales par ailleurs, **l'attribution de compensation ne devrait pas évoluer de façon sensible** dans un premier temps. Elle a été réévaluée par la commission locale d'évaluation de transfert des charges (CLET) et approuvée par les assemblées délibérantes : Elle était de 599 249€ en 2010 et de 545 138 € en 2011, 545 803 € au titre de 2012 et 2013. **La CLET a validé le maintien du dispositif à hauteur de 545 803 € pour 2015. Ceci devrait être maintenu en 2016.**

Ce différentiel demeure particulièrement important pour la commune.

Après le transfert des compétences « petite enfance » et « restauration scolaire » en 2011 à l'Agglomération du Pays de l'Or, la ville a transféré en 2012 des équipements liés à l'exploitation de l'eau potable.

La mise à disposition de services réciproques entre la ville et la Communauté d'agglomération du Pays de l'Or entraîne un mouvement financier qui sera défini à la fin de l'année civile. Ils sont de l'ordre de 70 000€ de recettes pour la ville et 60 000€ de dépenses. Ceci correspond aux interventions des personnels dans les écoles, restaurant scolaire, et la crèche.

La révision du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) de l'Agglomération du pays de l'Or devra intervenir avant le 31 décembre 2016. Le plan d'occupation des sols qui doit être transformé en Plan local d'urbanisme devra être mis en compatibilité avec le SCOT.

La loi NOTRe du 7 août 2015 (nouvelle organisation territoriale de la République) prévoit une importante intégration des compétences en matière touristique notamment. La commune de Palavas les Flots a délibéré pour maintenir à titre communal son Office de tourisme. Les modalités sont à définir avant la mi-2016 pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017.

La commission départementale de coopération intercommunale a rendu un avis le 5 octobre 2015 pour un redécoupage de l'intercommunalité dans l'Hérault.

¹⁸ Commerce de détail : vente en l'état ou après transformation mineure de marchandises à une clientèle de particuliers Code NAF (nomenclature d'activités françaises) division 47

A moyen terme, le préfet pourra se prononcer sur le rattachement de la commune de Mauguio à Montpellier métropole.

En raison du principe de continuité territoriale, les communes de Palavas les flots et de Saint-Aunès seraient automatiquement rattachées à la Métropole. Ce schéma devrait avoir lieu après 2020, le président de Montpellier Méditerranée Métropole ayant déclaré qu'il n'était pas demandeur d'un rattachement forcé mais a ouvert la porte à la contractualisation sur les politiques publiques transversales comme le transport en commun. Cette position est partagée par les élus des communes concernées et l'Agglomération du pays de l'Or.

En tout état de cause, l'élaboration du schéma départemental de coopération intercommunale sera arrêtée avant le 31 mars 2016 et la mise en œuvre sera effective pour les autres enjeux au 31 décembre 2016.

Le syndicat mixte Hérault énergie prend en charge une large quote-part des travaux d'amélioration et d'enfouissement des réseaux électriques. La ville a opté pour la perception directe par le Syndicat mixte de la taxe sur l'électricité. En effet, la multiplication des intermédiaires et fournisseurs d'énergie rendait coûteuse et compliquée le recouvrement des recettes. La taxe d'électricité est néanmoins reversée à la ville après déduction d'une modeste contribution. Cette coopération intercommunale rassemble 334 communes de l'Hérault¹⁹. Il est devenu la première autorité concédante du département.

Le syndicat mixte pour le développement de la pêche et la protection des zones marines dans la baie d'Aigues Mortes a eu pour mission d'immerger des récifs artificiels en mer. Elle en assure aujourd'hui la gestion. Ce syndicat qui a été créé sur les fonds baptismaux palavasiens, a son siège social en mairie de PALAVAS LES FLOTS. Le bilan des activités environnementales auprès des pêcheurs de 1999 à nos jours montre que la commune a eu raison d'initier un tel projet. Représentée par les pêcheurs des communes fondatrices, l'écho de cette structure est aujourd'hui régional comme l'indiquent les scientifiques du secteur.

Le cantonnement de Palavas les Flots de 100 ha au large de la plage vient d'être accepté par la prud'homie des pêcheurs, la DDTM, les clubs de plongée.

Le SIVOM de la baie d'Aigues Mortes porte encore le ré-ensablement des côtes. Cette action indispensable au maintien du cordon littoral et à la protection des rivages est également importante pour le développement touristique.

Avec le **Syndicat mixte des Etangs littoraux** (le SIEL), les promenades de découvertes du patrimoine naturel palavasien et les mesures de protection des fragiles espaces lagunaires ont trouvé un aboutissement dans la convention VERT DEMAIN. Ainsi, la ville de PALAVAS LES FLOTS participe activement à une nouvelle démarche s'inscrivant dans son Agenda 21 en vue d'utiliser de façon raisonnée les pesticides et les engrais. Les agents du service espaces verts ont été formés à cet égard.

Les efforts réalisés ont été récompensés par l'obtention d'un « label zéro phyto » à Canohes en 2015.

La commune est présente au **Syndicat mixte du bassin versant de l'étang de l'Or** par le mécanisme de la représentation- substitution de l'agglomération du Pays de l'Or.

La commune siège également au **Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Lez ainsi qu'à la Commission locale de l'eau (LEZ MOSSON ETANGS PALAVASIENS)**.

¹⁹ Le département compte 343 communes

Ces syndicats intercommunaux ont vocation à être intégrés dans les établissements de coopération intercommunale à fiscalité propre dans un avenir prochain, en raison de la loi NOTRe.

La ville de PALAVAS LES FLOTS a développé un étroit partenariat avec **Montpellier méditerranée Métropole**, notamment :

- En finançant le complexe animalier Noé et son gestionnaire la Société protectrice des animaux ;
- En obtenant le règlement des difficultés récurrentes de l'assainissement notamment en cas de fortes pluies ;
- En obtenant la liaison directe entre Palavas les flots et la ligne de Tramway, via la station Garcia Lorca.

Cette contractualisation des politiques publiques est à l'initiative de la Commune de Palavas les Flots. Elle a permis le dialogue puis le contrat entre des acteurs institutionnels divers : La commune, la communauté d'agglomération du pays de l'Or, la Métropole de Montpellier, le syndicat Hérault transport et le Département de l'Hérault. Le transfert de la gare routière au parking de la salle bleue sur la plaine des sports confirme la stratégie de la commune de PALAVAS LES FLOTS vers une interconnexion multi-modale efficace.

Des liens étroits existent avec la **Société d'économie mixte de la région de Montpellier** puisque la ville siège au conseil d'administration de la SERM en qualité d'actionnaire.

Membre du **Centre de formation des maires et des élus locaux**, la ville met à disposition de ses élus des formations gratuites de proximité réduisant ainsi le coût des déplacements dans des villes éloignées. La mutualisation des formations par ce syndicat mixte permet d'optimiser la charge de la formation des élus pour la commune.

Par ailleurs, la ville est adhérente à l'**Association des maires de France**, l'association nationale des maires des stations classées et des communes touristiques, à la fédération française des ports de plaisance.

IV. Stratégie financière de la commune :

La stratégie financière est conditionnée par le contexte préalablement exposé.

1- LES EMPLOIS :

L'effet conjugué de l'inflation, de l'augmentation des charges courantes et des charges de personnel font augmenter significativement le volume des dépenses.

A. Les charges générales :

Les dépenses augmentent :

- En raison de l'inflation ;

Les coûts ont augmenté de +3.17% entre 2011 et 2015 ; +8.36% entre 2009 et 2015 du fait de l'inflation et des normes comme l'a souligné l'Association des maires de France dans son rapport pour 2015.

- En raison des contraintes économiques dans le domaine de la sécurité ;

Plan Vigipirate renforcé depuis janvier 2015, accessibilité aux établissements...

- En raison des contraintes environnementales et des normes ;

Label zéro phyto, Agenda 21, Protocole des parcours professionnels, carrières et rémunérations estimé à 1.5 milliards d'euros pour 2015²⁰...

La commune étant considérée comme un consommateur final au sens de la comptabilité publique, elle ne bénéficie pas d'une récupération de la TVA sinon sur une partie de ses investissements à l'exception des budgets ou services annexes à caractère industriel et commercial. Ainsi, le tennis municipal est assujéti intégralement à la TVA.

Concernant spécifiquement les fluides, la ville a mis en œuvre un suivi régulier des consommations d'eau et d'électricité compteur par compteur. L'analyse financière se double d'un suivi technique précis, au plus près des besoins.

Les coûts de l'énergie et du gaz ont augmenté de +7.41% de 2011 à 2015 ; de +27.73% de 2009 à 2015.

Le coût du carburant a légèrement diminué en 2015 mais a connu une croissance de +6.73% entre 2009 et 2015.

Si le coût du baril de pétrole a baissé de 21% de janvier à novembre passant de 56 à 44 dollars le Brent, la diminution du carburant n'a été que très relative en raison de la taxe intérieure sur la consommation de produits énergétiques (TICPE, anciennement appelée TIPP flottante).

Le coût du pétrole brut compte seulement pour près d'un quart du prix des carburants à la pompe en France contre environ 60% pour les taxes.

La TICPE constitue la principale taxe pesant sur la consommation de carburants. En 2015, elle est de 0,624 €/l d'essence et de 0,468 €/l de gazole routier.

Il s'agit de la 4e recette de l'État après la TVA, l'impôt sur le revenu et l'impôt sur les sociétés.

Le Gouvernement vient d'annoncer l'augmentation de la TICPE de +3.5 centimes par litre de carburant sur le gazoil.

Par ailleurs, le coût des assurances a augmenté de +9.5% entre 2011 et 2015 ; +16.13% entre 2009 et 2015.

Le coût de la mécanique automobile a progressé de +11.33% de 2011 à 2015 ; de +19.26% de 2009 à 2015.

Les services culturels ont augmenté de +6% entre 2011 et 2015 ; et de +10.52% de 2009 à 2015.

Les fleurs et plantes ont progressé de +4.31% de 2011 à 2015 ; de +7.65% de 2009 à 2015.

Le coût de construction a augmenté de +7.10% de 2009 à 2015.

Malgré l'augmentation des coûts, les dépenses d'électricité ont été stabilisées à 445 000€ pour la COMMUNE, 140 000€ pour le PORT DE PLAISANCE et en augmentation à 35 000€ pour le PHARE DE LA MEDITERRANEE.

Les dépenses d'eau sont maîtrisées à 147 000€ pour la COMMUNE, 59 000€ pour le PORT DE PLAISANCE et à 2 000€ pour le PHARE DE LA MEDITERRANEE.

²⁰ Coûts des normes 1.4 milliards pour 2014, 1.5 milliards pour 2015, source Association des maires de France

Malgré une inflation réelle la ville devrait maintenir ses charges générales à 2.9 millions € pour 2016 grâce à un suivi mensuel rigoureux de ses dépenses.

La taxe foncière du PORT DE PLAISANCE dont la réforme a été engagée par la loi de finances pour 2012 a été reportée par le Gouvernement en 2015.

Cette réforme a été anticipée à PALAVAS LES FLOTS de façon à n'engendrer aucune augmentation brutale pour les plaisanciers à cette date.

La taxe foncière s'élève ainsi à 194 000€ et la Contribution foncière des entreprises (CFE) à 143 000€. **Elles restent stables.**

Il doit être noté que le PORT DE PLAISANCE est exclusivement financé par les plaisanciers et la ville est attentive à la qualité et au niveau du coût de revient des infrastructures.

Ainsi en maîtrisant les dépenses, l'augmentation des charges de 3% prévue pour 2013 a été réduite à 2% et pour 2014, aucune augmentation des tarifs n'a été faite.

Pour 2016, une augmentation des tarifs de l'ordre de 0.5% est envisagée.

Le PHARE connaît des ralentissements de son activité liés à la conjoncture. Les recettes sont en réduction. Des locataires quittant les lieux de façon programmée sont source d'interrogation pour l'avenir. Un provisionnement plus précis devra être étudié.

Le centre de congrès reste dynamique. Seule la charge d'investissement est couverte par la ville car c'est un équipement public exceptionnel tant par sa dimension matérielle, touristique que financière.

Les dépenses à caractère général sont projetées à 3 millions d'euros pour le budget principal COMMUNE, 1.72 millions pour le budget annexe du PORT DE PLAISANCE et 208 000€ pour le budget annexe du PHARE DE LA MEDITERRANEE.

B. Les charges de personnel :

Il convient de noter que les charges versées sur les salaires, la médecine professionnelle, la formation des agents, les reconstitutions de carrière dues à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), ne sont pas maîtrisables par la collectivité.

Le recul de l'âge légal de départ à la retraite a conduit les assureurs à augmenter notablement leurs provisions. La sinistralité notamment les congés pour longue maladie et longue durée ainsi que les accidents du travail entraîne une augmentation du coût des assurances importante, soit environ 90 000€.

Les charges de personnel sont estimées à 10.5 millions d'euros pour 2015, dont 1,4 millions concernent le PORT DE PLAISANCE et 360 000€ le PHARE DE LA MEDITERRANEE.

La ville a fait un important effort sur l'emploi et notamment sur l'emploi d'insertion au niveau local.

Il convient de noter que le SMIC brut a progressé de +4.57% de 2011 à 2015 ; de +8.96% de 2009 à 2015.

Le traitement des fonctionnaires de catégorie C formant la part la plus importante des effectifs a augmenté de +3.49% de 2011 à 2015 et de +4.26% de 2009 à 2015 même si les salaires nets versés toutes catégories confondues n'ont progressé que de +2%.

Le « glissement vieillesse technicité » – GVT- augmente en moyenne de +3.5 à +4.5% par an. Cela donne une augmentation de 5 à 6% par an.

C. Les charges de gestion courante :

Ces charges devraient atteindre 1,6 millions en 2016.

D. Les charges d'intérêt de la dette et capital restant dû:

La ville réalise des investissements importants chaque année et n'effectue qu'un recours raisonnable à l'emprunt.

Les charges d'intérêts sont par conséquent **en baisse** de façon globale de l'ordre de 280 000€ et 1.62 millions d'euros en remboursement de capital.

Les budgets primitifs tiennent compte d'un transfert d'actif et de passif du budget principal vers le budget annexe du PHARE DE LA MEDITERRANEE depuis le 1^{er} janvier 2012.

Les charges financières de ce budget s'établiront aux alentours de 46 000€, en diminution de 10 000€ par rapport à 2013 et de 50 000 € depuis 2012.

Le remboursement en capital se situe à 100 000 €.

Compte tenu du fait que le PHARE remplit des missions de service public et pour éviter des tarifs excessifs et garder la compétitivité du service, la ville versera une dotation équivalente, soit environ 325 000€. C'est une subvention d'équilibre qui correspond aux charges et emprunts transférés et pour couvrir des provisions pour risques et charges éventuelles.

Pour le PORT DE PLAISANCE, **les charges d'intérêt diminuent** à 125 000€ et à 588 000€ pour le remboursement du capital. Car le PORT n'a pas eu besoin de recourir à l'emprunt en 2011 et 2012.

Pour 2013, le besoin de 562 000€ et n'a été couvert que par 500 000€ d'emprunt en 2014.

Le PORT n'a pas réalisé d'emprunt en 2015.

Pour 2016, l'emprunt d'équilibre pour 2016 est estimé à 360 000€.

L'endettement²¹

Le capital restant dû au 1er janvier 2009 était de : 17 740 206 €

- pour le budget principal COMMUNE de 12 039 284 €,
- pour le budget PORT DE PLAISANCE de 5 700 922 €,

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2016²² est estimé à : 13 934 750€

- pour le budget principal COMMUNE de 9 457 586 €,

²¹ Article 164

²² Estimation au 25/11/2015 - FININDEV

- pour le budget annexe PHARE DE LA MEDITERRANEE de 1 034 617€,
- pour le budget PORT DE PLAISANCE de 3 442 547 €,

La commune s'en donc désendettée de 21.45% durant cette période.

La capacité de désendettement de la commune est passée de 7 à 5 ans. Ceci est nettement inférieur à une commune touristique comparable du Gard (20 ans), des Pyrénées orientales (11 ans), de l'Aude (6 ans) et comparable à une commune de l'Hérault (3-4 ans)²³.

E. Les autres charges

Les budgets annexes PHARE DE LA MEDITERRANEE et PORT DE PLAISANCE sont soumis à l'impôt sur les sociétés (IS), à la taxe d'apprentissage, à la taxe sur l'effort de construction, à la taxe sur les salaires.

La professionnalisation de la gestion comptable et financière de la ville a été récompensée par l'obtention d'un crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi de 154 000€ en 2015.

La taxe d'apprentissage est versée pour partie au lycée maritime de Sète pour soutenir l'activité de la pêche et pour partie aux Compagnons du devoir du tour de France pour l'excellence de leur formation.

Les charges tiennent compte du protocole transactionnel avec la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP) pour la taxe foncière et l'Impôt sur les sociétés, du protocole avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et de l'effet mécanique des reprises de provisions sur le calcul de l'impôt sur les sociétés.

L'impôt sur les sociétés a été optimisé en passant de 120 000€ à 70 000€ pour le budget du PORT. La ville espère même de réduire l'IS à 35 000€ pour 2015.

Malgré les augmentations structurelles des coûts, la Ville, a fortement réduit ses dépenses ce qui a permis de ne pas augmenter les impôts pendant 5 ans.

En effet, les charges à caractère général ont été réduites de l'ordre de 10 à 12%²⁴ :

les fluides (eau, électricité, gaz, carburant, assainissement) : -10%

le patrimoine (voirie, terrains, bâtiments, réseaux, maintenance, location de matériel et autres) : -18%

les contrats de prestation avec les entreprises : -6.5%

l'achat de petit matériel et fournitures : -1.56%

les fêtes et cérémonies : -26%

Les télécommunications et affranchissements : -4.2%

Les charges financières ont diminué de 7%.

2- LES RESSOURCES

²³ Benchmark sur les communes touristiques équivalentes

²⁴ Estimation au 30/11/2015

En raison de la forte diminution de la DGF, les ressources à fiscalité constante, sont contenues.

Les ressources générales et l'emprunt :

La rigueur dans la gestion de la ville et de ses services permet malgré l'augmentation mécanique des charges :

- De répondre aux demandes de la population en matière de service public ;
- De maintenir la politique de la ville en matière d'emploi, d'action sociale et de solidarité et d'environnement ;
Ces actions engagées depuis 20 ans sont renforcées à l'égard des palavasiens en ces temps difficile au plan économique ;
- De maintenir un important niveau d'investissement et la gestion active de la dette et de la trésorerie comme l'a approuvé le conseil municipal.

La ville réaffirme le principe selon lequel il n'y a aucun différé de remboursement que ce soit en intérêt ou en capital.

Les recettes provenant du casino en forte diminution de 2008 à 2013, semblent se stabiliser en 2014 (de 2 178 700€ à 1 470 000€). Cela s'explique par les effets de la crise économique et des comportements liés à la réglementation (interdiction de fumer dans les établissements, contrôle d'identité systématiques, ainsi que par la diversification de l'offre de jeux dans la région (jeux en ligne sur internet, nouveaux établissements).

Pour 2015, le produit du casino a augmenté. Il est prévu à 1,6 millions d'euros.

Les produits du casino sont prudemment prévus pour 2016 soit 1 465 000€.

Les produits du domaine de la ville et du phare devraient rester stables à 2.7 millions d'euros.

Les tarifs du PORT DE PLAISANCE n'ont pas augmenté en 2014 et sont prévus à 3.6 millions d'euros. Il n'est prévu qu'un emprunt limité aux investissements pour le PORT (360 000€).

Le PHARE DE LA MEDITERRANEE accueille de plus en plus de congrès. Ses recettes sont estimées à 534 000€.

Il n'est prévu aucun emprunt pour le PHARE.

La fiscalité directe locale

Les recettes fiscales seraient de 10.5 millions d'euros.

Les redevances devraient suivre une variation d' 1 à 2.5% pour tenir compte de la baisse des dotations de l'Etat.

La ville n'a pas augmenté ses taux de fiscalité locale pendant cinq ans car, malgré l'augmentation des coûts, elle a pu optimiser ses recettes du domaine et surtout contenir ses dépenses.

Mais la baisse importante de plus de 1.4 millions d'euros des dotations de l'Etat aura pour conséquence la nécessaire augmentation des taux de la fiscalité directe locale.

3- LES PRINCIPAUX DOMAINES D'INTERVENTION

La stratégie de maîtrise financière permet à la ville de poursuivre son développement et son aménagement au travers d'actions volontaristes dans les domaines suivants :

A. L'urbanisme

Palavas les Flots poursuit sa politique d'urbanisation modérée, dans un souci constant de respect de l'environnement.

Près de 195 nouveaux logements sociaux ont été réalisés récemment, portant à 317 unités le parc locatif social.

La ville de PALAVAS dispose du plus haut taux de logements sociaux de l'Agglomération du pays de l'Or avec un taux d'équipement de 8.17% pour une moyenne de 4.22% au niveau de l'agglomération.²⁵

Le Plan d'occupation des sols doit être réformé et devenir un Plan local d'urbanisme. L'échéance du 31 décembre 2016 constitue une date limite qui nécessitera un suivi précis.

La révision du plan de prévention des risques naturels sera engagée prochainement. L'équation entre le développement économique et urbanistique devra tenir compte des nouvelles contraintes environnementales.

B. L'activité économique :

Ce domaine demeure une de nos priorités car il est source de création d'emplois.

Notre station continue de se développer grâce au tourisme et à la pêche ainsi qu'aux activités liées aux congrès, aux grands salons ou événements sportifs d'envergure, à la santé (Institut Saint Pierre) et à l'hôtellerie ainsi qu'aux animations d'importance nationale comme les concours de pétanque, les férias, le festival de la Bande dessinée, le défi des ports de pêche.

Les nombreux congrès organisés au PHARE DE LA MEDITERRANEE notamment ceux en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie permettent de tisser des liens forts avec le secteur entrepreneurial.

La recherche médicale est un point de développement grâce à l'accueil des congrès relatifs à chirurgie.

Autre secteur du tourisme, la restauration palavasiennne ayant 54 restaurants ouverts à l'année démontre la vigueur et l'énergie de l'activité économique locale.

Le projet de développement du très haut débit (internet) a été retardé pour des choix économiques bien compréhensibles.

²⁵ Projet SCOT octobre 2014 – cabinet urbanis

C. Le tourisme :

Il convient de noter que la commune de Palavas les Flots était classée « station climatique » depuis le 26 avril 1924 selon l'ancienne disposition de 1912.

535 communes étaient classées entre 1912 et 2009 en qualité de « stations balnéaires, de tourisme, hydrominérales, climatiques, de sport d'hiver et d'alpinisme ou uvaes ».

La réforme du code du tourisme en 2006 a conduit la commune à revoir complètement sa stratégie pour répondre aux dispositions du Code du tourisme. Des 535 communes classées sous l'ancien dispositif légal, il n'y en a plus que 174 à ce jour selon la nouvelle réglementation.

Ainsi, « l'Office municipal du tourisme » classé trois étoiles selon l'ancienne définition est devenu « l'Office de tourisme » et a dû obtenir la « Marque qualité tourisme » en septembre 2013. La « Marque » est une démarche de qualité du fonctionnement de l'Office selon des normes dictées par le ministère du tourisme. Elle s'apparente à une démarche de type « ISO 9001 », c'est-à-dire une exigence de qualité dans les procédures.

Une fois la « Marque qualité tourisme » obtenue, l'Office a pu obtenir un classement en « première catégorie » selon les nouvelles dispositions du code du tourisme. Ce classement a été obtenu le 30 décembre 2013.

La Commune a donc pu obtenir la « dénomination commune touristique » le 30 juin 2014.

L'ensemble combiné des classements et dénomination « Office de tourisme de première catégorie » et « Commune touristique », a permis d'obtenir le « classement en station de tourisme » se substituant à l'ancien classement « station climatique », le 19 septembre 2014.

La commune de Palavas les Flots fait partie des 174 communes classées « stations de tourisme »²⁶ sur les 36 767 communes en France²⁷.

Il n'y a que 46 offices de tourisme classés à ce jour en première catégorie en France²⁸.

Ce classement a été obtenu avant la date limite du 31 décembre 2014 (dont l'échéance a été reportée au 1^{er} janvier 2018). Au-delà de cette limite, la perte du classement aurait engendré la perte de la dotation touristique.

Ce classement a permis notamment de bénéficier d'une dotation touristique initialement de 510 000€ environ.

Dans le cadre de la baisse des dotations, la « dotation touristique » a diminué de 46 926€ depuis 2012. C'est encore une diminution supplémentaire de la DGF de la commune.

Rappelons que :

- la « Marque qualité tourisme » est remise en cause tous les 3 ans. L'Office de tourisme devra se soumettre à un audit intermédiaire en 2016 pour conserver sa labellisation ;

²⁶ Source : www.entreprises.gouv.fr –site du ministère de l'Economie

²⁷ Source Vie publique en 2014

²⁸ idem

- La « dénomination touristique » est valable 5 ans. La commune devra recommencer cette procédure avant le 30 juin 2019 ;
- Le « classement en station de tourisme » est valable 12 ans. L'Office de tourisme et la commune devront recommencer leur démarche conjointe avant le 19 septembre 2026.

La loi Macron pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques impose une nouvelle démarche en matière touristique. L'indépendance des législations entre le code du tourisme et le code du travail n'a pas été réglée bien au contraire. La commune doit donc s'engager dans une démarche visant à faire classer la commune de PALAVAS LES FLOTS en « zone touristique » au sens de la loi Macron pour permettre l'ouverture dominicale des commerces de détail.

Notre station offre tout au long de l'année des services liés à l'accueil des vacanciers mais également aux habitants de notre région. Notre action s'appuie sur les nouveaux systèmes de communication et sur un programme d'animations et de manifestations culturelles pour tout public.

L'obtention du Label « tourisme handicap » remis par le Département est significatif : tapis d'accès aux plages, audio-guides, tire à l'eau, Kiosky, ascenseurs PMR²⁹ aux arènes, permettant aux personnes à mobilité réduite l'accès sécurisé à la mer. L'audit de renouvellement du label a eu lieu en novembre 2014. Les résultats sont attendus prochainement.

La communication de ce secteur est assurée grâce notamment à la promotion des sites naturels et des visites guidées (étangs, patrimoine, label zéro phyto...) ainsi que par le développement du site internet, des accès sur téléphones mobiles ou tablettes numériques, le développement de signaux d'identification (mobitag, applications pour smartphones).

Les actions antérieures de la municipalité ont été efficaces, appréciées et nombreuses :

- La Redoute de Ballestras et Musée Albert Dubout,
- Le Musée du Petit Train
- Le Port de Plaisance, bassin Paul Riquet et les infrastructures annexes pour près de 2000 anneaux,
- La Base de camping-cars (près de 150 places),
- La Restauration de catalanes dont l'une est classée Monument historique, qui a bénéficié de subvention de la Direction régionale des affaires culturelles et du département pour sa restauration,
- Les animations (spectacles aux arènes, théâtre, cinéma, concerts, conférences, événements sportifs, feux d'artifices),
- La découverte des étangs,
- L'entretien des plages et leur sécurisation,
- La piétonisation partielle du centre ville,
- Le fleurissement de la station,
- L'accueil facilité sur nos plages pour les touristes handicapés.

Ces actions ont été pérennisées ou complétées par les actions suivantes :

- Le Musée du Patrimoine Jean Aristide Rudel,

²⁹ Personnes à mobilité réduite

- La participation au programme ODYSSEA avec le soutien de l'Europe pour une politique innovante déclinée dans la relation mer-cité et territoire rural,
- Le rechargement en sable de nos plages,
- L'aménagement d'itinéraires cyclables avec mise à disposition de vélos venant en complément de la piste réalisée par le Conseil général,
- La poursuite de la piétonisation du centre ville,
- Le renouvellement de l'embellissement, comme par exemple l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques,
- Le kiosque animations sur la rive gauche (la Guinguette)
- L'ouverture de la piscine communautaire

Le projet de centre de balnéothérapie est en cours d'achèvement.

Le tourisme crée une forte activité saisonnière s'ajoutant à une activité permanente renforcée comme en matière culturelle tant par les concerts que par le théâtre.

La fréquentation de l'Office de tourisme est un bon indicateur de la fréquentation de la commune.

Le nombre de contacts est passé de 58 540 en 2013 à 131 300 fin octobre 2015.

Durant la saison (juillet et août), la fréquentation est passée de 28 474 à 61 236 personnes.

Le taux d'occupation des hôtels, campings et locations saisonnières était de 80 à 100% en juillet pour atteindre 90 à 100% en août.

Palavas les Flots voit sa fréquentation touristique augmenter grâce aux équipements réalisés ainsi qu'aux événements festifs organisés tels que les férias, les compétitions sportives sur terre comme sur mer, les nombreux salons, les spectacles gratuits ou payants dans les arènes ou la ville.

Les statistiques de la fréquentation de la saison 2015 dont le comité directeur a pris connaissance montrent des évolutions significatives.

La taxe de séjour fera l'objet d'une mise à jour consécutivement à la modification de la réglementation en vigueur. Le comité directeur a unanimement approuvé cette modification qui sera soumise à l'approbation du conseil municipal.

D. La pêche :

Les actions antérieures :

- Station de pompage pour assainir les étangs,
- Eoliennes sur l'étang du Prévost,
- Récifs artificiels,
- Prémption des magasins à filets mis en vente,
- Machines à fabriquer la glace

Les actions nouvelles :

- Aménagement de nouveaux pontons,
- Dragage,
- Réalisations de phares d'entrée du port,
- Pieux,

- Changement des bornes électriques,
- Travaux de voirie devant les commerces du port,
- Projet de création d'un cantonnement en mer visant à créer une réserve halieutique future garantissant aux pêcheurs professionnels une ressource et aux générations futures, la préservation de un environnement marin d'excellence pouvant concourir à l'attrait touristique (plongée sous-marine). Ce projet a été réalisé grâce à la Prud'homie des pêcheurs.
- Bail à construction pour la réalisation de magasins à filets par la Prud'homie des pêcheurs
- Réhausse des parapets de la canalette du Levant

Les actions conduites dans le cadre du budget du Port sont destinées aux plaisanciers mais aussi aux pêcheurs.

Les tarifs du carburant vendu par le PORT DE PLAISANCE ont été diminués de 6 à 11% selon les carburants pour soutenir l'activité de plaisance en 2013. Ils seront maintenus en 2016.

La ville maintient la quasi gratuité des appontements pour les pêcheurs obtenue grâce à la maîtrise financière et pour soutenir un secteur économique durement touché par la crise.

E. Amélioration du cadre de vie

L'amélioration du cadre de vie est la préoccupation de la ville : propreté urbaine, entretien des plages, des espaces verts, mobilier urbain, optimisation du stationnement, sanisettes, fleurissement...

Parmi les actions antérieures marquantes, il peut être rappelé :

- l'aménagement du Parc du Levant,
- la réalisation de la promenade du front de mer rive droite,
- la protection et valorisation des espaces naturels,
- l'accès de la plage facilité aux personnes handicapées avec le dispositif audioplage,
- la mise en souterrain des lignes aériennes aux premières cabanes,
- la rénovation de l'éclairage public et de la voirie avec la création des zones piétonnes,
- l'installation de clapets et pompes pour protéger les habitations en cas d'inondations,
- l'aménagement de l'accueil de l'hôtel de ville et du service scolaire,
- l'aménagement du Parc du Levant (4^{ème} Tranche) avec l'accueil de loisirs sans hébergement,
- le programme d'aménagement de la voirie : 4 Vents, Arnel, centre-ville,
- l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques aériennes ;
- la mise en souterrain de lignes aériennes aux cabanes de Carnon, du Quai de la Marine,
- la création de pistes cyclables avec mise à disposition de vélos,
- l'aménagement de parkings,
- les travaux d'aménagement des ateliers municipaux,
- les conteneurs enterrés,
- mise en service du Kiosky (handialogue)
- l'élaboration du plan d'accessibilité,

- la désaffectation de la station d'épuration suite au branchement de notre réseau à Maéra,
- mise en accessibilité du Nautilus,
- travaux d'étanchéité sur divers bâtiments,
- conteneurs enterrés dans la ville,
- 153 conteneurs semi-enterrés sur la plage avec tri sélectif,
- au cœur de ville, 35 conteneurs enterrés sur ascenseurs sont aujourd'hui disponibles.
- 285 corbeilles à papier, particulièrement visibles pour un meilleur usage, d'une capacité supérieure celles de l'année dernière. Ces corbeilles relèvent de la compétence de propreté urbaine de la ville. 110 d'entre-elles sont en plastiques PHED recyclés.
- service de propreté urbaine toute l'année et présents de 6 heures à 24 heures en saison.
- service d'enlèvement des encombrants toute l'année
- service d'enlèvement des tags et des graffitis
- Le remplacement des panneaux publicitaires et d'information présentant un nouveau design plus moderne et mieux intégrés dans le paysage urbain,
- Le remplacement des abris bus plus esthétiques et fonctionnels,
- 17 sanisettes gratuites dont la plupart sont accessibles aux personnes à mobilité réduite (150 00 utilisateurs). L'amélioration des conditions sanitaires et du cadre des riverains est significatif.
- réfection des rues, notamment rive droite,
- piétonisation rive gauche et quai Clémenceau,
- travaux d'étanchéité à l'hôtel de ville,
- réseau eau et assainissement du parc attractif,
- réalisation d'un nouveau parking salle bleue (750 places),

Les actions récentes :

- étude de la réfection de l'éclairage public sur les quais,
- extension des pistes cyclables,
- projet de mise en accessibilité des locaux de l'hôtel de ville et de l'école primaire (ascenseurs),
- rechargement en sable rive droite,
- poursuite de l'élaboration du plan d'accessibilité,
- création d'un parking pour camping-cars de 106 places,
- entretien des tennis.
- réalisation d'une caserne de pompiers (centre de secours),
- règlement des difficultés en matière d'assainissement par l'acquisition des terrains d'une partie de copropriété « le mas de Palavas » et « les soleillades » en vue de la réalisation des travaux de raccordement définitif

Les actions prochaines :

- étude de l'aménagement de la promenade le long du Lez et des quais par un urbaniste
- projet de modification du rez de chaussée et du 4^{ème} étage du parking de la salle bleue,
- parking au port en mer de 170 places ;

Des actions en faveur des personnes à mobilité réduite.

La poursuite de la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite continue. C'est un vaste chantier de plusieurs années. Au fur et à mesure des travaux de voirie, les mises aux normes sont réalisées. Sont en cours les travaux commandés pour l'accessibilité du PHARE DE LA MEDITERRANEE aux personnes souffrant d'handicap visuels.

Le Label TOURISME HANDICAP délivré par le Département de l'Hérault a fait l'objet d'une évaluation externe en octobre 2014. Il consacre les efforts effectués dans ce domaine. Des investissements seront à nouveau réalisés dans ce domaine.

La réforme de la politique du stationnement devient aujourd'hui nécessaire.

La valorisation des équipements d'accueil de la ville assure une fréquentation touristique en augmentation.

La politique tarifaire des stationnements demeurée gratuite jusqu'à présent doit être complètement revue pour plusieurs motifs.

D'abord, il est indispensable de trouver des recettes nouvelles issues de la gestion du domaine public de la commune. Ces recettes nouvelles viennent compenser la baisse des dotations de l'Etat à la commune, d'une part. Les redevances qui pourront être mise en œuvre sur le domaine public, pèseront davantage sur les non-résidents. Ces recettes viendront en diminution sensible de la fiscalité qu'il faudrait mettre en œuvre pour compenser une partie des pertes de recettes de l'Etat, d'autre part.

Ensuite, la politique de stationnement comprendrait un zonage permettant la lutte contre le stationnement abusif, l'amélioration de la rotation des places libres pour les services aux personnes et l'accès plus aisé pour les commerces (zones bleues, parkings gratuits de courte durée...). Naturellement, un fort potentiel de stationnement demeurerait gratuit en périphérie de la commune pour permettre un égal accès à la plage aux usagers. La dimension de la ville ne pénaliserait pas les visiteurs. Car il convient de noter que la distance du parking de la salle bleue à la Plage saint Pierre Rive gauche ou Plage Sarrail, rive droite est de l'ordre de 16 minutes à pied.

F. Scolaire et périscolaire

Malgré le transfert de la crèche à la Communauté des communes du Pays de l'Or, la ville continue à suivre de près les investissements par l'intermédiaire de ses élus aux commissions de l'intercommunalité.

La réforme des horaires de travail et d'accueil à l'école pré-élémentaire et élémentaire décidée par le Gouvernement a eu un impact sur le temps de travail des agents en charge de la garderie du matin et du soir et du mercredi. Ceci a entraîné un surcoût que les usagers n'ont pas eu à subir. La commune a absorbé ce surcoût sans les faire supporter aux familles. L'action en faveur des enfants de la commune doit être permanente et sans faille.

Les actions antérieures

- réalisation d'un préau à l'école, mise en conformité des locaux,
- maisons des jeunes en lien avec la l'Agglomération du Pays de l'Or,
- travaux de rénovation et de sécurité de la crèche,
- travaux de rénovation de l'école primaire,
- peinture des façades de l'école,

Les actions récentes :

- signalisation des entrées d'écoles
- école primaire : mise en accessibilité des locaux, escalier de secours,
- écoles élémentaires et préélémentaires: étanchéité du toit,
- mise en œuvre des TAP³⁰

Les actions prochaines :

- continuation des mises en sécurité et en accessibilité
- remplacement de revêtement des sols
- aménagements extérieurs divers
- équipements pédagogiques et ludiques
- Tableaux interactifs numériques

G. Actions culturelle et sportive

Les actions antérieures

- réalisation d'une maison des loisirs,
- construction d'un gymnase,
- réfection des terrains de tennis et du club house,
- réfection de la pelouse du stade de rugby,
- travaux d'aménagement du Musée du Patrimoine Jean Aristide Rudel,
- travaux d'amélioration de la salle polyvalente,

Les actions récentes :

- poursuites des animations culturelles estivales et hors saison,
- Exposition exceptionnelle Titouan LAMAZOU
- Exposition Jacques RESCH
- restructuration des locaux annexes des arènes, création de WC publics, ascenseur et places accessibles pour les personnes à mobilité réduite,
- réalisation d'un stade en gazon synthétique,
- aménagement du Musée Jean- Aristide RUDEL, musée du Patrimoine.
- ascenseur du Nautilus, Mise en sécurité du Nautilus et de la Salle rouge
- Réfection des vitraux de Notre Dame de la route et construction d'un théâtre et d'une salle d'exposition,
- mise aux normes du toril aux arènes,
- Continuation des festivals de musique
- Réalisation de la Maison de la mer
- Municipalisation du tennis
- réalisation d'une salle de musique

Les actions prochaines :

- Etude de l'aménagement de la Maison du temps libre,
- Suppression du musée du Train
- Suppression de la gestion municipale du petit train touristique,
- Projet de salle des rencontres,
- ameublement du cercle nautique,
- Acquisition d'instruments de musique,
- Travaux de voirie et de réseaux,

³⁰ Temps d'activités périscolaires

- Arrêt du projet d'un yacht club et d'une capitainerie
- Aménagement de la médiathèque
- Création de padels-tennis
- Skate park

H. Solidarité et action sociale

Les circonstances économiques montrent une dégradation générale des conditions de vie des français. La ville poursuit son effort envers les plus modestes, les familles et les personnes âgées. Les tarifs pratiqués permettent au plus grand nombre d'avoir un accès de bonne qualité et aux plus modestes d'obtenir l'aide du Centre communal d'action sociale en cas de besoin.

Il existe 317 logements sociaux sur la commune.

Un emploi a été créé au 1^{er} janvier 2012 pour permettre une meilleure gestion des dossiers du Centre communal d'action sociale et surtout un meilleur accueil des usagers. Un emploi supplémentaire a été créé pour optimiser l'assistance aux plus fragiles d'entre-nous.

Une spécialisation par le recrutement d'un assistant de service social ou d'un conseiller en économie sociale familiale sera nécessaire.

Les dotations versées par la COMMUNE au CCAS ont été augmentées de 50 000 € à 90 000 € en 2013 et 2014 pour aider les plus démunis d'entre nous.

Cette action de solidarité sera maintenue en 2016.

Par l'intermédiaire du Centre communal d'action sociale, la Maison de retraite est gérée par la Mutuelle « Le bien vieillir » sous la forme d'une délégation de service public.

Il faut noter également l'aménagement des locaux destinés au club du 3^{ème} âge et la réalisation de locaux caritatifs en structure modulaire.

La ville accueille par ailleurs bon nombre de stagiaires des collèges, lycées professionnels et universités pour leur permettre de démarrer dans la vie professionnelle et de choisir leur orientation (services administratifs, services financiers, services techniques et portuaires, services de propreté, tourisme...).

Actions nouvelles :

- aménagement d'un local transitoire pour la banque alimentaire et les services sociaux actuellement situés rue de Sauve,
- Réalisation de colombariums, aménagement des allées et jardin du souvenir
- aménagement du 4eme cimetière

Actions prochaines :

- logements sociaux
- banque alimentaire
- service social
- Maison de retraite et chambres médicalisées

Un appel à générosité publique a été lancé auprès des particuliers et des entreprises, ouvrant droit à une exonération fiscale.

La politique volontariste de la commune en matière de logement et particulièrement pour les jeunes a été saluée par le ministère du logement. Ainsi, la ville de PALAVAS LES FLOTS s'est vue attribuer une subvention de 175 980€ en récompense de son action en faveur du logement accompagnée d'une lettre de félicitations de Mme Sylvia PINEL, ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité.

Seules 1 132 communes en France étaient concernées par le dispositif. 468 ont été subventionnées dont 58 dans la région Languedoc-Roussillon- Midi Pyrénées.

La moyenne des aides nationales est de 72 670 € ; la moyenne régionale de 48 780 €.

I. Sécurité

Le dispositif de sécurité, dont les deux principaux acteurs la gendarmerie nationale et la police municipale qui ont des locaux professionnels neufs et fonctionnels, a été complété par la mise en place de la vidéo protection.

A ce jour, le dispositif compte 45 caméras qui permettent la couverture du centre-ville sur les principales artères, sur les parkings, au Parc du Levant, au Parc St Pierre, au cimetière et à proximité de la maison de retraite ainsi qu'à l'entrée des lotissements etc. Les résultats sont importants comme peuvent le démontrer le nombre de réquisitions judiciaires dans le cadre d'enquêtes de flagrance pour visionner les enregistrements et l'élucidation d'affaires souvent importantes.

Les investissements réalisés en matière de vidéo-protection ont eu pour conséquence la baisse de la délinquance de 35% .

La ville a obtenu des subventions pour réaliser ce dispositif.

Le centre de secours (caserne des pompiers) a été réalisé en partenariat avec le Département de l'Hérault et le Service départemental d'incendie et de secours. L'armement de la caserne entièrement financé par le SDIS a montré son efficacité dès le premier été.

Il y a eu 328 départs de véhicules de secours à personne, 30 interventions sur accidents de véhicules, 31 départs du camion pompe tonne léger et 140 interventions des renforts extérieurs entre le 15 juin 2015 et le 15 septembre 2015.

Le centre qui accueille aujourd'hui la formation des sapeurs-pompiers professionnels qui interviennent également en cas de besoin devrait être ouvert à l'année.

Les services de signalisation routière s'occupent particulièrement de la matérialisation des passages protégés, des places de stationnement pour handicapés (près d'une centaine) et des pistes cyclables.

La surveillance des plages ont généré 659 heures de patrouilles et 167 heures de patrouille en mer ; 3547 rappels à la réglementation ; 31 recherches d'enfants disparus, 724 soins aux personnes dans les postes de secours.

Il n'y a eu qu'un décès pour crise cardiaque et non pour noyade.

Actions prochaines :

- renforcement des effectifs de la police municipale ;
- installation de nouveaux dispositifs de vidéo-protection dans les lotissements ;
- soutien financier par une subvention d'équipement pluriannuelle pour l'acquisition d'une nouvelle vedette de sauvetage en mer par la SNSM ;

- Acquisition de jets skis
- acquisition de postes de secours

J. Développement durable :

Des actions en faveur de l'environnement continuent :

Après la consécration de la ville pour son effort continu est arrivée en 2013 par l'obtention de la Marianne d'Or du développement durable, reçue au Congrès des maires de France à Paris en novembre 2013. La Marianne a été remise à la Ville lors de la fête de la mer en juillet 2015.

Cette distinction remise par le Président de l'Association des Maires de France et le Directeur général d'ECO EMBALLAGE à la ville de PALAVAS LES FLOTS, s'inscrit dans le palmarès des collectivités les plus innovantes comme les structures récompensées : Aéroports de Paris, Mac Donald France, Le Groupe La Poste, les villes de Lyon, Villefranche sur Saône, Annemasse, Meudon, le Département de Haute Corse.

La participation de la ville aux Sceptres d'or du développement durable organisés par l'Association des communes touristiques de France a reçu une très bonne appréciation pour notre deuxième participation.

La ville, en partenariat avec la communauté d'agglomération du Pays de l'Or, a anticipé l'application de la Directive européenne sur le classement des eaux de baignade dont les critères sont beaucoup plus contraignants que la réglementation actuelle.

La bonne gestion des plages et des étangs a permis à la ville de garder le Pavillon bleu pour la 6ème année consécutive. Elle laisse augurer l'obtention de ce label pour 2016.

Cet ECO LABEL, récompense aussi le PORT DE PLAISANCE pour sa gestion raisonnée des déchets de l'activité nautique.
Il est à noter que le PORT PROPRE dispose de sa déchetterie spécialisée selon les normes techniques spécifiques.

L'instauration d'une redevance spéciale déchets des commerces non sédentaires représente environ 250€ par tonne collectée, soit de façon estimative 19 000 € par an pour la commune. Cette redevance permet de responsabiliser les acteurs locaux et de faire supporter aux ménages, uniquement la part relative à leur foyer.

Concernant l'eau potable et d'assainissement : la recherche de fuites et de branchement non conformes, l'installation d'un groupe électrogène pour assurer la permanence du fonctionnement des ouvrages ont été les axes clés de l'action communale en partenariat avec l'Agglomération du pays de l'Or.

En termes d'aménagement de l'espace, la révision du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) est en cours.

Le plan d'occupation des sols doit aujourd'hui laisser place à un plan local d'urbanisme pour prendre en considération les nouveaux enjeux d'aménagement du territoire.

Concernant les réseaux d'eaux pluviales, le renforcement de la protection des populations s'intensifie par la création de postes de refoulement automatisés.

La création d'une 2ème zone NATURA 2000 en mer et le renforcement du traitement des eaux des étangs (dragages des passes et canalettes) ont été menées avec l'accord des professionnels.

Les berges des étangs ont été renforcées par des plantations adaptées dont les racines servent à fixer les talus.

Actions prochaines :

- stations de pompage des eaux pluviales
- véhicules électriques
- mise en sécurité (inondations)
- cantonnement en mer en partenariat avec la Prud'homie des pêcheurs
- Mise en place d'une télé-relève sur les compteurs d'eau.
- amélioration de la qualité des eaux par système de pompage

L'effort est poursuivi en matière de développement durable comme l'installation de conteneurs enterrés tant dans les rues que sur la plage, le balayage des rues grâce aux moyens communaux supplémentaires (balayeuses, nettoyeur haute pression, appareil « anti-tag », laveuse, véhicules électriques...).

La préservation des ressources énergétiques est également au cœur des préoccupations de la ville comme la mise en œuvre d'un processus de vérification des fuites d'eau.

Les compteurs d'eau et d'électricité sont relevés fréquemment et suivis un par un. La rationalisation des espèces végétales peu consommatrices en eau dans les espaces verts, le suivi sur internet des dépenses d'électricité site par site, le changement de chaudières moins « énergivores », L'utilisation d'ampoules basse consommation pour l'éclairage public, le rappel de comportements citoyens dans le cadre de la démarche engagée au titre de l'Agenda 21.

**La ville a signé la Charte « Vert demain » pour l'utilisation raisonnée des produits phytosanitaires peu ou pas polluants.
Elle a obtenu le label zéro phyto représentée par « deux rainettes ».**

Le classement de notre territoire en zone NATURA 2000 destinée à protéger nos étangs, le biotope et la zone côtière par le projet de NATURA 2000 en mer sont la parfaite illustration de cet objectif.

Palavas les Flots a engagé un important effort de protection de l'environnement, entend poursuivre dans cette voie, privilégiant ainsi le développement harmonieux de notre station et la protection de notre espace maritime avec une zone de cantonnement.

Lutte contre les inondations

Un volet spécifique de lutte contre les inondations a été développé. Ainsi, en matière prévention, la révision du Plan communal de sauvegarde est en cours. La commune a retenu l'offre de la société PREDICT, filiale d'Aerospatiale, de Météo-France et de BRL ingénierie.

En matière d'intervention, la ville a fait l'acquisition de :

- 4 véhicules 4x4 équipés
- 3 pompes automatiques

- 2 moto-pompes mobiles
- 2 groupes électrogènes de forte capacité
- De matériels radio et de protection des agents

Elle a aussi réalisé pour 780 000€ de travaux et d'équipements en 2015.
1 000 000€ sont prévus en 2016

Le système est opérationnel et permet une intervention directe.

ANNEXES :

Les principaux investissements nécessaires et priorisés sont résumés ci-après :

SERVICES	EUROS TTC
Divers	255 000,00 €
Autres équipements imprévus	200 000,00 €
ADMINISTRATION GENERALE	23 700,00 €
ANIMATION	108 000,00 €
BASE DESCAMPS	5 000,00 €
CASERNE	15 000,00 €
CAMPING CAR	30 000,00 €
CIMETIERE	10 000,00 €
ECLAIRAGE PUBLIC	300 000,00 €
ESPACES VERTS	125 000,00 €
HOTEL DE VILLE	72 000,00 €
JOUTES	5 000,00 €
MARCHE	23 300,00 €
MEDIATHEQUE	335 000,00 €
MUSEE RUDEL	2 500,00 €
MAISON DU TEMPS LIBRE	7 560,00 €
MUSEE DUBOUT	33 000,00 €
SPORT NAUTIQUE	87 280,00 €
NOTRE DAME DE LA ROUTE	15 000,00 €
PARKING	42 050,00 €
PECHE	53 000,00 €
PLAGE	35 300,00 €
POLICE MUNICIPALE	70 000,00 €
PROPRETE URBAINE	104 000,00 €
ECOLE MATERNELLE	82 650,00 €
ECOLE PRIMAIRE	125 000,00 €
SIGNALISATION ROUTIERE	45 000,00 €
SECURITE DES PLAGES	108 300,00 €
SPORT	318 800,00 €
TECHNIQUE	117 500,00 €
THEATRE	20 000,00 €
TRAVAUX VOIRIE	1 115 000,00 €
MOBILIER URBAIN	80 000,00 €

Les Autorisations de programme et Crédits de paiement sont résumés ci-après :

Les programmes Centre de secours est achevé, Ecole de musique et Maison de la Mer sont achevés.

Le programme Yacht club est clos.

YACHT CLUB	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDIT DE PAYEMENT 2014	ENGAGE 2014	MANDATE 2014	RAR 2015
Dépenses					
Construction	797 390,22 €	186 400,00 €	- €	- €	- €
BE Fluides et thermiques	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	2 000,00 €	8 000,00 €
BET structure	8 000,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	- €	7 500,00 €
Contrôle Technique de la Construction	8 000,00 €	4 000,00 €	6 000,00 €	- €	6 000,00 €
SPS (Sécurité Protection Santé)	5 200,00 €	5 200,00 €	5 121,90 €	- €	5 121,90 €
Etude Géotechnique	850,00 €	850,00 €	850,00 €	- €	- €
Maîtrise d'oeuvre	34 850,00 €	34 850,00 €	34 850,00 €	18 269,25 €	18 580,75 €
Reproduction/Publicité/DCE Publication et parution JO	2 000,00 €	2 000,00 €	- €	90,00 €	90,00 €
Divers et imprévu	68 950,00 €	19 200,00 €	- €	- €	- €
TOTAL chapitre 23 immobilisation en cours (art 2313)	935 240,22 €	250 000,00 €	64 321,90 €	18 359,25 €	45 112,65 €
Recettes					
Fonds propres (chap 10 réserves, FCTVA...)	- €	- €			
Emprunt (chap 16)	935 240,22 €	250 000,00 €			
TOTAL recettes	935 240,22 €	250 000,00 €			

L'état de la dette est résumé ci-après :

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2016³¹ est estimé à : 13 934 750€

- pour le budget principal COMMUNE de 9 457 586 €,
- pour le budget annexe PHARE DE LA MEDITERRANEE de 1 034 617€,
- pour le budget PORT DE PLAISANCE de 3 442 547 €,

³¹ Estimation au 25/11/2015 compte 164